

Nominations de Pascal Forget et d'Alan Katiya au conseil de Développement économique Longueuil

Brossard, le 6 mars 2014 – Le maire de Brossard, Paul Leduc, est heureux de souligner les nominations de Pascal Forget et d'Alan Katiya au conseil d'administration de Développement économique Longueuil (DEL). Ils siégeront à titre de représentants de Brossard pour le secteur des PME manufacturières et de services. Monsieur Forget, en est à son premier mandat, tandis que Monsieur Katiya a vu son mandat renouvelé. Ces nominations ont été approuvées lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, tenue le 20 février dernier.



Pascal Forget est président de Technologies Ubeans, une firme de consultants qui offre des services-conseils en technologie de l'information à des entreprises québécoises et américaines. Il a été conseiller municipal à la Ville de Brossard de 2005 à 2013 et s'implique dans plusieurs organismes à titre de bénévole dans les secteurs communautaire et sportif.



Alan Katiya est retraité de la firme KPMG où il était l'un des associés. Spécialiste de la taxation et de la fiscalité, il a aussi œuvré à Finances Canada à titre de conseiller senior en politique de taxation. Il a été nommé Fellow de l'Ordre des comptables agréés (CA) en reconnaissance de son expertise et de son implication au sein de sa profession. Il est membre du conseil de DEL depuis 2011.

Développement économique Longueuil a pour mission de sensibiliser, d'informer, d'appuyer et d'accompagner les entreprises dans la réalisation de leurs projets d'amélioration et de développement. L'organisme collabore avec les partenaires, au dynamisme économique de l'agglomération de Longueuil en mettant en place des projets structurants et il participe, à titre de facilitateur, au développement immobilier et touristique du territoire. En 2014, la Ville de Brossard contribue au financement de DEL avec un montant de 452 000 \$.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6300